

Politique Environnementale - BEP Expansion Economique & BEP



BEP Expansion Economique, Intercommunale de développement économique, propriétaire d'infrastructures d'accueil, de maintien et de développement d'activités économiques en Province de Namur, a confié au BEP la conception, l'aménagement et la gestion des parcs et des bâtiments d'activités économique.

Dans un souci affirmé d'intégration environnementale, BEP Expansion Economique a la volonté de concrétiser des projets de développement durable et de qualité du territoire en matière d'équipements et de bâtiments.

C'est au travers du Système de Management Environnemental (SME) qu'ils décident de le mettre en œuvre, conformément à la norme ISO 14001 et dans le respect de la réglementation, pour les différents métiers liés aux activités suivantes :

- Conception et aménagement des parcs d'activité économique ;
- Conception et construction des bâtiments d'activité économique ;
- Gestion des parcs et des bâtiments ;
- Suivi technique de l'implantation des entreprises.

BEP Expansion Economique et BEP s'engagent désormais dans un processus d'amélioration continue visant :

- la prévention de la pollution et la protection de l'environnement (y compris les situations d'urgence) ;
- le respect et le développement de la biodiversité et des paysages ;
- la réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables ;
- des aménagements dont la conception est reconnue comme pérenne et durable, permettant de limiter la fréquence d'entretien et d'allonger leur durée de vie ;
- des aménagements permettant de limiter l'imperméabilisation des sols ;
- des infrastructures adaptées pour la gestion des eaux pluviales et la collecte des eaux usées ;
- l'intégration d'une stratégie de mobilité durable ;
- la gestion parcimonieuse du sol.

Pour ce faire, BEP Expansion Economique s'engage à mettre à disposition les moyens techniques, financiers et humains afin d'atteindre les objectifs fixés dans le Programme de Management Environnemental.

La politique environnementale sera communiquée au personnel de BEP ainsi qu'aux prestataires et partenaires concernés et sera disponible pour le public au siège du BEP, communiquée sur nos sites internet et fournie sur simple demande.

Namur, le 07/03/2018

G. Cox
Président de
BEP Expansion économique

R. Degueudre
Directeur Général du BEP